## **VILLE D'APT**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 24 septembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 24 septembre 2013 sous la présidence de Monsieur Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**: M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

**ONT DONNE PROCURATION**: M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

**ABSENTS**: Mme Amina ELKHATTABI.

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	25
Absents représentés	7
Absents excusés	0
Absents	1

1 - Direction des Affaires Culturelles : Actions culturelles intercommunales - Forum de la culture - Convention de mise à disposition de personnel.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

2 - Service Animation Jeunesse - Contrat enfance jeunesse - Approbation du programme d'actions éligibles 2013.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

3 - Service Animation Jeunesse - Contrat Enfance Jeunesse - Approbation du programme d'actions non éligibles 2013.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

4 - Service Aménagement Urbain - Réalisation du projet de relais vélo labellisé "Pôle d'Excellence Rurale" : Demande de subvention au titre du programme européen LEADER 2007-2013 du territoire du GAL Haute Provence Luberon.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

5 - Service Aménagements Urbains - Acquisition du garage de la parcelle cadastrée AZ n°1 - Parcelle nouvellement cadastrée AZ n°230 - dans le cadre du projet de la nouvelle gare routière.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

**6 - Service Aménagement Urbain - OPAH du centre ancien et des faubourgs : aide aux propriétaires.** Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

7 - Service des Finances - Réhabilitation et Amélioration Energétique du Bâtiment Vélo Théâtre - Programme AGIR - Garantie d'Emprunt accordée au profit de l'Association Vélo Théâtre.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

8 - Ressources Humaines - Modification du règlement intérieur du personnel de la Ville d'APT.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

9 - Affaires scolaires - Restauration scolaire et pause méridienne - Règlement intérieur.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

10 - Affaires scolaires - Avenant n°2 à la convention de fournitures et livraison de repas par la cuisine centrale municipale d'Apt au multi-accueil " la Chrysalide".

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

11 - Service des Finances - Mise en non valeurs - Budget Ville.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

12 - Service des Associations - Subvention exceptionnelle au profit de l'association Art et Culture Peindre en Provence.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

13 - Service des Associations - Subvention exceptionnelle au profit du Sou des Ecoles Laïques.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

14 - Ressources Humaines - Commission de sélection professionnelle - Modalités financières.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

15 - Ressources Humaines - Recrutement d'agents contractuels - Accroissement temporaire d'activités

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

16 - Ressources Humaines - Personnel permanent - Modification du tableau des effectifs.

Avis du conseil : Favorable à la majorité qualifiée.

LE MAIRE Olivier CUREL